RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000731

Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE Besançon: Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle: Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents: Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure: Auguste KOELLER Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Nancray : Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes: Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

<u>Procurations de vote</u>:

Mandants: Auxon Dessus: Serge RUTKOWSKI Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre: Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) Nancray: Daniel ROLET Pirey: Jacques COINTET

Mandataires: Auxon Dessus: Geneviève VERRO Besançon: Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre: Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN Pirey: Robert STEPOURIINE

Objet : Demande de subvention par l'association AJENA pour la mise en oeuvre d'un programme européen intitulé « Pactes Energie »

Demande de subvention par l'association AJENA pour la mise en oeuvre d'un programme européen intitulé « Pactes Energie »

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire		
	Montant BP 2009 prévu	: 180 000 €
A : PD 2000 PDIE	Montant restant	: 50 000 €
A inscrire au BP 2009 et au PPIF	Montant de l'opération BP 2009	9: 3 000 €
	Solde après cette opération	: 47 000 €

<u>Résumé</u>:

Pilote français du programme franco-suisse PACTES ENERGIE visant à accompagner les collectivités dans le volet sensibilisation de leurs politiques de maîtrise de l'énergie au travers de la conception d'outils, de méthodes et d'actions, l'association AJENA s'est rapprochée du Grand Besançon et sollicite une participation financière de 20 000 €, répartie sur trois ans dont 6 000 € en 2009. Parmi les actions du projet PACTES, seule la mise à disposition d'outils pédagogiques intéresse le Grand Besançon pour ses actions de sensibilisation. Il est donc proposé de financer le projet à hauteur de 3 000 €.

1. Rappel du contexte et des objectifs du projet

S'appuyant sur les dynamiques et échanges créés dans le cadre des programmes Interreg IIIA EDEN (Eduction à l'Energie) et REVE Jura Léman, le programme PACTES ENERGIE (Programme d'Accompagnement des Collectivités et des Territoires à l'Education et à la Sensibilisation à l'Energie) vise à développer des actions d'éducation à l'énergie à l'échelle d'un territoire par le biais d'outils spécifiques et la formation d'acteurs relais (enseignants, agents des collectivités ...).

Ce projet est piloté en France par l'AJENA et en Suisse par TERRAWATT (association pour le développement des énergies renouvelables à Genève).

Objectifs du programme:

- développer au niveau du territoire des dynamiques de changement autour des pratiques énergétiques,
- former les acteurs éducatifs du territoire,
- développer au sein des collectivités des actions exemplaires et des compétences nouvelles en terme de sensibilisation et de réalisation d'économies effectives,
- développer et pérenniser les relations entre les collectivités et les professionnels de l'éducation sous la forme d'un réseau.

II. Déroulement du projet PACTES ENERGIE

Il sera organisé autour de 5 phases :

- phase I : recensement des outils pédagogiques existants, et mise à jour,
- phase 2 : création d'outils pédagogiques complémentaires à l'existant, (malette pédagogique, fiches activités, site portail internet, BD...),
- phase 3: formation des acteurs éducatifs territoriaux (enseignants, animateurs...),
- phase 4 : communication des projets, transposition des actions sur des territoires plus larges, diffusion des outils créés,
- phase 5 : évaluation du programme.

La mise en place de ce projet sera validée par un comité de pilotage garant du bon déroulement de la mission dans les délais impartis et du respect du budget alloué.

Le projet est prévu sur une durée de deux ans, de mars 2009 à septembre 2011.

Délibération du jeudi 12 février 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon 2/4

III. Coût et financement du projet

Les chiffres présentés ci-après constituent le montant total du projet, pour les 3 années de son déroulement.

Territoire FRANCE		Territoire SUISSE	
Europe	613 704.00	Europe	148 707.00
Auto-financement	227 220.00	Auto-financement	62 818.00
Partenaires	295 176.00	Partenaires	102 563.00
I 136 100.00 € TTC		314 088,00 € TTC	

Pour la réalisation de cette opération, l'AJENA va déposer une demande de subvention aux instances européennes (le dossier sera examiné en février 2009).

L'association sollicite également le Grand Besançon pour l'octroi d'une subvention de 20 000 €, représentant 1.76 % du financement total du projet sur le territoire français.

A ce jour, tous les partenaires financiers pressentis ont été sollicités par l'AJENA:

- du côté suisse, tout le financement est acquis, les opérations vont démarrer prochainement, indépendamment des décisions françaises,
- pour la France:
 - seul le Conseil Général de l'Ain a officiellement validé sa participation financière à PACTES ENERGIE (soit 0.53% du budget total de l'opération),
 - l'ADEME Rhône Alpes, le rectorat de Besançon, le Conseil Général de la Haute-Savoie et la Ville de Belfort ont fait part de leur décision de ne pas financer ce programme,
 - la Ville de Besançon ne financera pas le programme mais valorisera techniquement les actions de sensibilisation réalisées récemment par l'AJENA, pour un montant équivalent à 10 000 €.

IV. Intérêt du programme pacte énergie pour le Grand Besançon

Notre collectivité est engagée, par le biais de la Charte de l'environnement dans un programme de sensibilisation, autour de différentes thématiques : amélioration du cadre de vie (opération Fleurissement), tri des déchets, économies d'énergie.

En ce qui concerne la thématique Energie, des actions ont d'ores et déjà été entreprises :

- auprès des scolaires des classes de cycle III, en partenariat avec Doubs Nature Environnement. Menée à titre expérimental en 2008 et 2009, cette action pourra être démultipliée dans différentes écoles du territoire,
- auprès des agents de la collectivité: un travail partenarial Ville de Besançon Grand Besançon et CCAS est en cours pour développer un programme de sensibilisation à destination de tous les agents sur la thématique du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de ce qui précède, toutes les actions prévues dans le programme PACTES ENERGIE ne répondent pas à un réel besoin du Grand Besançon.

Toutefois, la mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés à différents publics et la formation de personnes relais sur le territoire peut servir d'appui pour la sensibilisation dans le cadre du Plan Climat Territorial.

16/02/2009

3/4

Il est proposé d'adhérer à cette démarche de manière partielle avec la participation réduite du Grand Besançon à 3 000 € et de valoriser les démarches déjà entreprises au sein de la collectivité.

Ce montant sera prélevé sur les crédits CPER (Contrat de Projets Etat Région), au titre de la participation du Grand Besançon à la réalisation d'actions prévues dans l'axe 6.5-Soutien aux projets territoriaux de développement durable.

Il est également précisé que l'adhésion partielle du Grand Besançon n'engage pas la collectivité pour la suite qui pourrait être donnée à ce projet.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au programme PACTES ENERGIE proposé par l'Association AJENA,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention limitée à 3 000 € pour le financement de cette opération, sous réserve de l'attribution de l'aide de l'Europe,

inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF,

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre: 0

Abstention: 0

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 20.FEV 2009

4/4